

CADRE RÉSERVÉ A LA DAG

Date d'arrivée :

N° de registre :

Passage en commission le :



FLEURANCE

ANNÉE : 2022

**DEMANDE D'EMPLACEMENT
SUR LE MARCHÉ DES PETITS PRODUCTEURS DU SAMEDI**

NOM : **PRENOM :**

RAISON SOCIALE :

N° SIRET :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE FIXE..... PORTABLE :

EMAIL :

NATURE DES MARCHANDISES VENDUES (soyez le plus précis possible) :

.....

.....

PÉRIODICITÉ DE PRÉSENCE: annuelle saisonnière - période :.....

TYPE D'INSTALLATION : camion magasin remorque étalage

DIMENSIONS SOUHAITEES : Longueur..... X Largeur.....

BESOINS : électricité avec ampérage souhaité eau

IDENTIFICATION DU VÉHICULE UTILISÉ POUR VOTRE ACTIVITÉ :

Hauteur > 1m90 : - type..... - immatriculation

Hauteur < 1m90 : - type..... - immatriculation

IDENTIFICATION ET QUALITE DES PERSONNES AUTORISEES A TRAVAILLER SUR VOTRE BANC, en votre présence ou pour vous remplacer lors de vos absences (salariés, conjoint collaborateur, ...) :

- ☎ :

- ☎ :

- ☎ :

Déclaration certifiée exacte,

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement du marché et m'engage à m'y conformer sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à le.....

Signature

NOTA : en moyenne 2 commissions organisées par an (à titre indicatif : mars et septembre).

A RETOURNER EN MAIRIE

au plus vite accompagné des pièces justificatives (cf liste ci-jointe) à l'adresse suivante :

MAIRIE DE FLEURANCE
Direction des Affaires Générales
Place de la République – BP 33 – 32501 FLEURANCE Cedex
Fax : 05.62.06.29.97 Tél: 05.62.06.10.01
mairie@villefleurance.fr

L'autorisation de vente est subordonnée à la production de justificatifs :

Pour tous les étalagistes :

- **carte permettant l'exercice d'une activité ambulante** ou attestation provisoire en **cours de validité**;
- déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
- **assurance civile professionnelle en cours de validité** ;
- RIB si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique du droit de place
- Justificatifs (contrat de travail, attestation employeur,...) pour les personnes travaillant sur votre banc.

Producteur agricole :

- **Attestation d'affiliation à la mutualité sociale agricole (MSA) datant de moins de trois mois**;
- **Certificat du Maire de la Commune attestant la qualité de producteur** ;
- **assurance civile professionnelle en cours de validité** ;
- RIB si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique du droit de place
- Justificatifs (contrat de travail, attestation employeur,...) pour les personnes travaillant sur votre banc.

Artiste libre

- Déclaration d'existence datant de moins de trois mois délivrée par le Service des impôts ou la Maison des Artistes ;
- attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité;
- RIB si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique du droit de place

TARIFS en vigueur depuis le 01.01.2007

Forfait de 2.50 €/marché.



Placier – Nadège REY : 06 17 44 54 55

La Mairie de Fleurance traite les données recueillies dans ce formulaire conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978. La base légale de ce traitement relève Article 6 (1) b du RGPD - le traitement est nécessaire à l'exécution des mesures précontractuelles et à l'établissement de la relation contractuelle.

Les données à caractère personnel collectées par la commune dans ce formulaire ont pour seule finalité le traitement et la réponse à votre demande d'emplacement sur le marché des petits producteurs du samedi et nous permettre d'établir la participation financière. Ces données seront conservées le temps du traitement ainsi que le temps nécessaire au recouvrement des sommes dues. Elles sont à destination du personnel de la mairie ainsi que les destinataires habilités (trésor public) à en connaître. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées (ex la société qui gère le logiciel métier GEODP). Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation ou d'opposition en contactant le délégué à la protection des données : rgpd@villefleurance.fr – Si vous estimez après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).